

OBJET	UNITE TARIFAIRE	Tarifs 2022	Tarifs 2023	DATE D'EFFET	ACTE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF				dès la date d'exécution de la présente décision	Décision n° 2022/ du
Participation pour le financement de l'assainissement collectif-eaux usées domestiques					
Maisons individuelles-immeubles collectifs (tarif € TTC)	m² de surface de plancher telle que définie à l'article L.112-1 et R.112-2 du code de l'urbanisme	10 €	10 €		
Travaux d'extension ou d'aménagement générant des eaux usées supplémentaires-Mise en recouvrement pour les travaux > 40m² - (tarif € TTC)	m² de surface de plancher telle que définie à l'article L.112-1 et R.112-2 du code de l'urbanisme	10 €	10 €		
Contrôle en l'absence de transmission du formulaire d'achèvement des travaux (en € HT)	le contrôle	80 €	80 €		
Participation pour le financement de l'assainissement collectif-eaux usées assimilées à un usage domestique					
Activités de production : bureaux, commerces, artisans, entreprises,... - (tarif € TTC)	m² de surface de plancher telle que définie à l'article L.112-1 et R.112-2 du code de l'urbanisme				
- surface plancher < 200 m²		10 €	10 €		
- surface plancher de 201 à 1 000 m² (les 200 premiers m² seront facturés à 10 €, les 201 m² à 1000 m² suivants seront facturés à 3,50 €)		3,50 €	3,50 €		
- surface plancher de 1 001 à 10 000 m² (les 200 premiers m² seront facturés 10 €, les 201 m² à 1000 m² suivants seront facturés à 3,50 €, les 1001 à 10 000 m² suivants seront facturés à 2,45 €)	Coefficient 0,7	2,45 €	2,45 €		
- surface plancher > 10 000 m² (les 200 premiers m² seront facturés 10 €, les 201 m² à 1 000 m² suivants seront facturés à 3,50 €, les 1 001 à 10 000 m² suivants seront facturés à 2,45 €, au-delà application du tarif de 1,75 €)	Coefficient 0,5	1,75 €	1,75 €		
Activité de stockage - (tarif € TTC)	m² de surface de plancher telle que définie à l'article L.112-1 et R.112-2 du code de l'urbanisme				
-surface plancher < 1 000 m²		2 €	2 €		
-surface plancher de 1 001 à 10 000 m² (les 1 000 premiers m² seront facturés 2 €, les 1 001 à 10 000 m² suivants seront facturés 1,40 €)	Coefficient 0,7	1,40 €	1,40 €		
- surface plancher > 10 000 m² (les mille premiers m² seront facturés 2 €, les 1 001 m² à 10 000 m² suivants seront facturés à 1,40 €, au-delà application du tarif de 1 €)	Coefficient 0,5	1 €	1 €		
Coefficient s'appliquant aux autres activités					
-activités sportives, récréatives et de loisirs	Coefficient 0,5	5 €	5 €		
-activités des services contribuant aux soins d'hygiène des personnes : laveries automatiques, nettoyage à sec de vêtements, coiffure, établissements de bains-douches	Coefficient 2	20 €	20 €		
Contrôle en l'absence de transmission du formulaire d'achèvement des travaux – en € HT	le contrôle	130 €	170 €		